



## COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Envoyé en préfecture le 06/12/2022  
 Reçu en préfecture le 06/12/2022  
 Publié le 08/09/2023  
 ID : 038-213803489-20221121-2022\_106-DE



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022**

**Délibération n°2022\_106**

**DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

L'an deux-mil-vingt-deux le vingt et un du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 15 novembre 2022

Quorum : 14

**Présents :** Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Enguerrand BONNAS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO.

**Excusés :** Frédéric CHATEAU (pouvoir à Aristide RICCIARDONE), Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Karen ANDREIS (pouvoir à Karine Plateau), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Sandrine CHAVENT (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Didier de BELVAL (pouvoir à Christine GAGET).

**Absent :** Elidia BERENFELD

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26**

**Secrétaire de séance :** Karine PLATEAU

La totalité du budget primitif a fait l'objet d'un examen attentif, mettant en lumière des écarts par rapport à la prévision de début d'année.

En dépenses, ceux-ci sont dus à la hausse des prix de l'énergie, à une surprise sur l'entretien d'un véhicule.

En recettes, cela est principalement dû à la facturation par la commune des prestations extra-scolaires dans le cadre du nouveau marché avec l'association Léo Lagrange et à une répartition exceptionnellement favorable de la dotation de solidarité communale décidée en cours d'exercice par la CAPI.

L'excédent qui en résulte est attribué à la section d'investissement pour réduire le recours à l'emprunt.

### Dépenses de fonctionnement

Article	Désignation	Voté 2022	DM 2022
60612	énergie/électricité	86 000 €	15 000 €
60621	Combustible	17 000 €	8 684 €
6064	fournitures administratives	5 000 €	4 000 €
Article	désignation	Voté 2022	DM 2022
6068	autres matières et fournitures (Fleurissement)	6 000 €	2 130 €
6135	locations mobilières	5 000 €	7 000 €
61521	entretien de terrains	8 000 €	-1 500 €

Envoyé en préfecture le 06/12/2022  
 Reçu en préfecture le 06/12/2022  
 Publié le 08/09/2023  
 ID : 038-213803489-20221121-2022\_106-DE

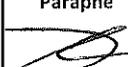
615228	entretien autres bâtiments		
615232	entretien et réparation réseaux		
61551	entretien réparation matériel roulant		
61558	entretien réparation autres biens mobiliers	3 000 €	100 €
6156	maintenance	80 000 €	-14 000 €
6182	documentation générale et technique	1 000 €	800 €
6225	indemnités comptables/régisseurs	500 €	200 €
6227	frais d'actes et de contentieux	4 000 €	-3 000 €
6232	fêtes et cérémonies	21 000 €	-4 000 €
64111	rémunération principale	660 000 €	22 000 €
739115	prélèvement arti55 loi SRU	78 000 €	-12 336 €
739223	FPIC	20 000 €	15 273 €
6531	Indemnités des élus	108 000 €	2 000 €
6574	subventions aux associations de droit privé	22 000 €	-8 850 €
66111	intérêts réglés à l'échéance	50 000 €	-18 499 €
023	Virement à la section d'investissement		264 488 €
	<b>Total des dépenses :</b>		<b>289 990 €</b>

### Recettes de fonctionnement

Article	désignation	Voté 2022	DM 2022
6419	Remboursement sur frais de personnel	3 000 €	-2 000 €
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	2 000 €	8 000 €
7067	Redevances périscolaires	150 000 €	62 000 €
70876	participation groupement de rattachem	2 000 €	-2 000 €
70878	redevances par d'autres redevables	1 000 €	2 124 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 537 784 €	71 007 €
7318	Autres impôts et taxes locales	14 730 €	-8 746 €
73211	Attribution de compensation	630 000 €	2 520 €
73212	Dotation Solidarité Communautaire	20 000 €	107 731 €
73224	Taxe communale additionnelle sur les droits de mutation péréquée	130 000 €	35 940 €
7331	TEOM	500 €	-500 €
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	20 500 €	22 446 €
7411	Dotation Forfaitaire	150 000 €	-3 390 €
74121	Dotation Solidarité Rurale	53 000 €	4 790 €
744	FCTVA	7 000 €	2 123 €
7478	Autres organismes	500 €	1 350 €
74832	Fnds départemental Péréquation TP	6 500 €	-6 500 €
74835	compensat° exonérat° TH	25 000 €	-25 000 €
7488	Autres attributions compensations	13 000 €	-13 000 €
752	Revenus des immeubles	50 000 €	25 000 €
773	mandats annulés sur exercices antérieurs	0 €	6 095 €
	<b>Total des recettes :</b>		<b>289 990 €</b>

### Recettes d'investissement

Article	désignation	Voté 2022	DM 2022
021	Virement de la section de fonctionnement		264 488 €
1641	Emprunts en euros	1 108 355 €	-264 488 €
	<b>Total des recettes :</b>		<b>0 €</b>

Paraphe  


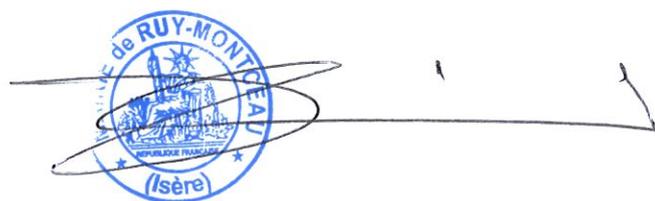
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte ces décisions budgétaires modificatives.**

Ainsi fait et délibéré en séance, le 6 décembre 2022

Le Maire, Denis GIRAUD

Envoyé en préfecture le 06/12/2022  
Reçu en préfecture le 06/12/2022  
Publié le 08/09/2023  
ID : 038-213803489-20221121-2022\_106-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

**Conseil municipal de Ruy-Montceau \_ Séance du 21 novembre 2022**  
**Délibération n°2022\_106**

Affiché  
le 07/12/2022